



DEMANDE DE PRET POUR L'ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DE COOPERATIVE

1. Informations relatives au(x) demandeur(s), signataires du bail

Personne 1

Personne 2 (à compléter si bail co-signé)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Téléphone :

Téléphone :

E-mail :

E-mail :

2. Informations relatives au logement considéré

Adresse du logement considéré :

Nombre de pièce(s) du logement considéré: pièce(s)

Nom de la Coopérative :

Adresse de la Coopérative :

Nombre de personne(s) qui occuperont le logement : personne(s)

3. Informations relatives au prêt coopérateur

Le prêt octroyé par l'Etat de Genève doit être remboursé dans un délai de 5 ans, au plus tard. Des intérêts seront facturés. Le taux d'intérêt du prêt est équivalent au taux moyen des emprunts de l'Etat.

Montant des parts sociales demandées pour le logement considéré : CHF

Montant du prêt de l'Etat de Genève sollicité : CHF

Période de remboursement souhaitée (au maximum 5 années) : années.

J'atteste / nous attestons par la présente que les informations transmises sont complètes et reflètent la réalité.

Personne 1

Personne 2

Date :

Date :

Signature :

Signature :



La présente demande de prêt, ainsi que les documents mentionnés ci-dessous, doivent être transmis à :

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire (DT)
Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière
Direction administrative et juridique
26, rue du Stand
Case postale 3840 – 1211 Genève 3

4. Liste des documents à annexer à la demande :

- a) Copie des pièces d'identité de toutes les personnes appelées à occuper le logement (enfants y compris);
- b) Copie du bail actuel;
- c) Copie du futur bail ou promesse d'octroi de l'appartement de la coopérative mentionnant l'adresse, l'étage, le nombre de pièces et le montant du loyer (sans les charges);
- d) Extrait de l'Office des poursuites et faillites;
- e) Copie du dernier avis de taxation (si non disponible, copie de la dernière déclaration d'impôt dûment remplie, datée et signée);
- f) Extrait de données sur les dettes (disponible gratuitement sous : <https://www.zek.ch>);
- g) Copie des justificatifs des revenus bruts réalisés par l'ensemble du groupe de personnes appelées à occuper le logement considéré (3 dernières fiches de salaire, 3 derniers décomptes de chômage, décision de l'Hospice général, allocations diverses, plan de calcul détaillé du service des prestations complémentaires, rentes AVS/AI, etc.);
- h) Boucléments bancaires et/ou postaux au 31 décembre de l'année précédente (comptes courants et comptes épargne).